

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 28 juin 2023 à 18 heures, le Comité Syndical du SIVU Piscine du Val d'Onzon, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, à Sorbiers, sous la présidence de Madame Ramona GONZALEZ-GRAIL, vice-présidente.

Date de convocation : 22 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 17

Commune de Sorbiers :

Présents : Marie-Christine THIVANT, Olivier VILLETTELLE, Alain SARTRE

Absent excusé : Michel JACOB

Commune de la Talaudière :

Présents : Ramona GONZALEZ-GRAIL, Pierre CHATEAUVIEUX

Absente excusée : Nathalie CHAPUIS

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds :

Présents : Marc CHAVANNE, Delphine MONIER, Roger ABRAS

Commune de Saint-Christo-en-Jarez :

Présents : Ingrid ARNAUD, Jean-Luc PITAVAL

Commune de Marcenod :

Absents excusés : Gilles THIZY, Patrick FAURE

Commune de Fontanès :

Présents : Michel GANDILHON, Huguette THIZY

Commune de la Tour-en-Jarez :

Absents excusés : Jean-Luc BASSON, Christine PER

POUVOIR : Nathalie CHAPUIS à Pierre CHATEAUVIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc PITAVAL

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : Affectation du résultat 2022

En vertu de l'instruction budgétaire et comptable M14, Madame la Présidente invite le comité syndical à délibérer sur l'affectation des résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement tels qu'ils apparaissent au compte administratif 2022.

1. Détermination du résultat de clôture 2022 - fonctionnement

a) Résultat 2021 reporté (excédent) (a).....	150 000,00 €
b) Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022	
• Recettes.....	610 613,58 €
• Dépenses.....	656 135,10 €
• Résultat de l'exercice 2022 (excédent) (b).....	- 45 521,52 €
Résultat de clôture fonctionnement 2022 (excédent) (a+b)	104 478,48 €

2. Détermination du résultat de clôture 2022 – investissement

a) Résultat 2021 reporté (déficit) (a).....	- 87 290.65 €
b) Calcul du résultat de la section d'investissement de l'exercice 2022	
• Recettes.....	109 589.02 €
• Dépenses.....	9 919.25 €
Sous-total résultat 2022 avant intégration résultat 2021.....	99 669.77 €
Résultat de clôture investissement 2022 (excédent) (a+b)	12 379.12 €
Reste à réaliser en recettes 2022.....	90 000.00 €
Reste à réaliser en dépenses 2022.....	94 193.04 €
Résultat de clôture (restes à réaliser compris)	8 186.08 €

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2022 : + 104 478.48 €

Le résultat tel qu'il vient d'être défini doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur) ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur 002), ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Madame la Présidente propose d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2022 comme suit :

Au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé :	981.04 €
Au compte 002 - Excédent antérieur reporté :	103 497.44 €
Au compte 001 : excédent d'investissement :	12 379.12 €

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-003 du 15 mars 2023 portant approbation du budget primitif 2023 ;

Vu la délibération n°2023-010 du 28 juin 2023 portant approbation du compte de gestion 2022 ;

Vu la délibération n°2022-012 du 28 juin 2023 portant approbation du compte administratif 2022 ;

- **APPROUVE** l'affectation du résultat du budget 2022 telle qu'exposée ci-avant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le secrétaire,
Jean-Luc PITAVAL



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

